



# FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS  
1, 2<sup>e</sup> Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

## **AVIS PUBLIC** aux contribuables de la Ville de Forestville

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Forestville le 4 mai 2023.

**Règlement # 2023-316** décrétant une dépense de 1 398 895 \$ et un emprunt de 1 398 895 \$ pour des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, de voirie locale pour le développement domiciliaire de la 1<sup>re</sup> Avenue

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et l'habitation le 2 juin 2023.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible à l'hôtel de ville situé au 1, 2<sup>e</sup> Avenue ainsi que sur le site Internet dans la section « Services aux citoyens » à l'onglet « Règlements municipaux » où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

**Donné à Forestville, ce 6 juillet 2023**

Dominique Tremblay, greffière

### **Certificat de publication de l'avis public**

Tel que prévu au règlement # 2019-286 adopté le 13 août 2019 par le conseil municipal, je, Dominique Tremblay, greffière de la Ville de Forestville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro # 2023-316 sur le site Internet de la Ville de Forestville ce 6 juillet 2023 et aux endroits prévus dans le règlement.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 6 juillet 2023

Dominique Tremblay, greffière